

Astuces pour le quotidien

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2021)**

Heft 143: **Parkinson und Störung der Riechfähigkeit = Parkinson et troubles olfactifs = Parkinson e disturbi dell'olfatto**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assurances sociales : notre conseil



Photo : Valérie Jaquet

René Gosswailer, diplômé HES en travail social
Responsable Conseil et formation
043 277 20 61
rene.gosswailer@parkinson.ch

Je suis âgé de 55 ans et j'ai trois enfants en âge scolaire. Compte tenu de mes symptômes parkinsoniens, une incapacité partielle de travail m'a été attestée dans un premier temps. Mon incapacité de travail est désormais de 100 %. L'AI vient de m'attribuer une rente entière et l'obligation de mon employeur de continuer à me verser mon salaire prendra fin dans les prochaines semaines. À quoi dois-je prêter attention ?

La protection offerte par l'assurance-accidents professionnels et non professionnels prend fin avec la cessation de l'activité professionnelle ou à l'échéance de l'obligation de continuer à verser le salaire. Pour bénéficier d'une couverture en cas d'éventuels frais de traitement occasionnés par un accident, vous devez faire une demande d'assurance contre les accidents auprès de votre caisse d'assurance-maladie.

Lorsque vous cessez d'exercer une activité lucrative, il y a lieu de se demander si vous devez verser des cotisations à l'AVS en tant que non-actif. Si vous êtes marié à une personne qui exerce une activité professionnelle, en règle générale son assurance vous couvre. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire à l'AVS en tant que non-actif. Si vous avez perçu des allocations familiales, celles-ci sont abrogées. Cependant, la mère de vos enfants, si elle a un emploi contractuel, peut alors refaire une demande d'allocations familiales.

En sus de la rente de l'AI, vous percevrez des rentes pour enfant de l'AI et de la caisse de pension. Selon la manière dont vous êtes assuré, les prestations versées au titre de la rente peuvent dépasser 90 % de votre ancien salaire. Dans un tel cas, la caisse de pension vérifiera s'il y a surindemnisation et réduira les prestations si le revenu est trop élevé. Vous n'avez rien à faire, la caisse de pension vous contactera si nécessaire.

Si vous avez souscrit une assurance-vie dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a), il vaut la peine de vérifier dans les conditions générales (CG) quelles sont les prestations assurées. Il est possible que vous ayez droit à une exonération du paiement des primes.

Les réponses qui précèdent sont des généralités. Nous pourrions aborder votre question avec plus de précision dans le cadre d'un entretien personnel – proposé gratuitement par Parkinson Suisse.

René Gosswailer

Bandes antidérapantes pour la douche et le bain

Sous la douche ou dans la baignoire, on a tôt fait de déraiper. Pour assurer un soutien optimal, il est judicieux de recourir aux bandes antidérapantes en complément des poignées. Collées au fond de la baignoire ou sur le sol de la douche, ces bandes préviennent les chutes. Elles peuvent aussi être retirées sans difficulté.

Chaque paquet contient 20 bandes de 1,9 x 21,6 cm.



**Membres
CHF 11.-**

**Non-membres
CHF 13.-**

Brochure Manger, déglutir et s'exprimer

Ce guide fournit aux parkinsonien(ne)s des conseils pour s'alimenter de manière équilibrée et variée, complétés par des recettes. Il aborde également des thèmes spécifiques à la maladie de Parkinson tels que les troubles de la déglutition et de l'élocution.

2013, Parkinson Suisse, 132 pages



50 % de réduction

jusqu'à la fin du mois de novembre

**Membres
CHF 5.50 au lieu de CHF 11.-**

Non-membres CHF 8.- au lieu de CHF 16.-